<u>Inscription à l'auto-école et à la préfecture</u> (ANTS) <u>Pièces à fournir pour la création du dossier</u>

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement, même pour les enfants mineurs
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Photo numérique ANTS (disponible en agence pour 10€)
- Photocopie de l'ASSR ou ASSR2
- Photocopie de l'attestation de recensement si moins de 18 ans
- Photocopie de l'attestation JAPD ou JDC si entre 18 et 25 ou à défaut l'attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national. Ce document est obligatoire pour les personnes âgées de 17 ans révolus à 25 ans non révolus. Pour plus d'info :

https://presaje.sga.defense.gouv.fr

Vous pouvez demander cette attestation à cette adresse email : csnj-paris.contact.fct@def.gouv.fr

• Photocopie de la pièce d'identité du représentant légal pour les mineurs